

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENs Natasha, DUCATEZ Marc, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, WAYEBNBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. Éric ROLAND
Mme DUPONT Valérie à Mme DELPORTE Marie-Françoise
M. HERBIN Gael à M. PIECHEL Christophe
Mme LABAERE Cynthia à M. POULLIER Bernard
Mme DESPREZ Martine à Mme ROELENs Natasha
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à M. MORTELECQUE Denis

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Affaires Juridiques

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ROELENs Natasha ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

Election des membres au conseil d'administration de l'EHPAD de Sainghin-en-Weppes

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents :

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération :

Date de convocation : 21 novembre 2024

Date de réception en préfecture :

Date de publication sur le site internet de la ville :

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**ADMINISTRATION GENERALE**

Election des membres au conseil d'administration de l'EHPAD de Sainghin-en-Weppes

Préambule

A compter du 1^{er} janvier 2025, L'EHPAD « Résidence de la Vigne » va fusionner avec l'EHPAD « Amitié d'Automne » de la ville d'Herlies. Ainsi, il convient d'élire des nouveaux membres au sein de son conseil d'administration. Son rôle est de s'assurer de la bonne marche de l'établissement en garantissant :

- le respect du projet d'établissement autour de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes
- le libre choix et l'expression de la citoyenneté de l'usager en institution
- l'équilibre budgétaire et financier
- la représentation de l'établissement auprès des instances publiques

Organe délibérant, le conseil d'administration se réunit régulièrement pour informer, débattre et acter les décisions à partir des éléments présentés par la direction pour mener des projets et développer des actions au profit des usagers et des équipes de professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Ce conseil d'administration est composé notamment de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement.

Suite à la fusion des EHPAD, il y a lieu de désigner deux membres pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD intercommunal.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article R 315-6 du Code l'Action sociale et des familles qui prévoit que ce conseil d'administration est composé de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire, élu dans les conditions fixées au dernier alinéa du I de l'article L. 315-10, qui assure la présidence du conseil d'administration,

Considérant qu'il convient de désigner deux membres pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD fusionné, le Maire étant président de droit,

Ces délégués, au nombre de 2, pour la commune sont élus à la majorité absolue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

M. le Maire procède à l'appel des candidatures.

Sont candidats :

Poste 1 : Matthieu CORBILLON

Poste 2 : Marie-Laure BRASME

Poste 3 : Marie-Françoise DELPORTE

Il est procédé à l'élection de ces deux représentants à main levée, le conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

Ont obtenu :

Poste 1 :
Matthieu CORBILLON : 27 voix

Poste 2 :
Marie-Laure BRASME : 27 voix

Poste 3 :
Marie-Françoise DELPORTE : 21 voix

Denis MORTELECQUE : 6 voix – 21 abstentions

En conséquence, sont élus à la majorité absolue, comme délégués du Conseil Municipal, au sein du nouveau Conseil d'Administration de l'EHPAD :

- **Matthieu CORBILLON**
- **Marie-Laure BRASME**
- **Marie-Françoise DELPORTE**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

